

# Mali :Konimba Sidibé : « Les élites maliennes sont dans l'aveuglement du "tagnini permanent" »

Article d'archive publié le 7 juin 2021

Source: [https://maliactu.net/mali-konimba-sidibe-les-elites-maliennes-sont-dans-laveuglement-du-tagnini-permanent/?fbclid=IwY2xjawUmFHhleHRuA2FlbQlxMQBwZG9mBXNyGMGYXBwX2lkEDlyMjAzOTE3ODgyMDA4OTIAR55CEYou\\_eal5dlU56MnqDgzx8WZfBKTVzrpwDmkxZV7OF4y9lNFioCfegYvA\\_aem\\_x1bvBDL8kgCAHUKYue6XNg#.YL4KZKpXqrA.facebook](https://maliactu.net/mali-konimba-sidibe-les-elites-maliennes-sont-dans-laveuglement-du-tagnini-permanent/?fbclid=IwY2xjawUmFHhleHRuA2FlbQlxMQBwZG9mBXNyGMGYXBwX2lkEDlyMjAzOTE3ODgyMDA4OTIAR55CEYou_eal5dlU56MnqDgzx8WZfBKTVzrpwDmkxZV7OF4y9lNFioCfegYvA_aem_x1bvBDL8kgCAHUKYue6XNg#.YL4KZKpXqrA.facebook)

**Konimba Sidibé, homme politique malien et président fondateur du parti politique Mouvement pour un Destin Commun (MODEC), à la lumière des événements récents qui continuent à secouer notre pays, a tenté de mettre le doigt accusateur sur le problème du Mali.**

« Aussi longtemps que les élites maliennes continueront à être dans le déni de la gravité de la situation du pays, à se mentir à elles-mêmes solidement adossées au "moussalaha", à être dans l'aveuglement du "tagnini permanent" au-dessus de tout, l'échine courbée devant l'argent roi; à jouer au voleur qui crie au vol pour avoir à nouveau ou préserver des opportunités de voler (ces élites corrompus et corrupteurs qui braillent à se fendre la gueule contre la corruption), à couvrir les mauvaises pratiques de gestion publique du manteau de l'impunité comme dans une association de malfaiteurs, la préservation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale, et de la souveraineté nationale, ainsi que l'éradication des mauvaises pratiques de gouvernance et le redressement du pays resteront des chimères », a-t-il déclaré.

Il a estimé que « Seul l'engagement patriotique authentique, l'esprit de résistance, l'esprit de sacrifice, l'esprit de refondation et l'exemplarité peuvent arriver à bout de ces maux et sauver le Mali ». Et, pour voir la réalisation d'un tel souhait, il a invité les maliens : « Travaillons-y sans relâche avec courage, détermination et persévérance ».

oooOOOooo

## Servilité et cupidité des élites africaines Comprendre le système et organiser la riposte

25 septembre 2026

**Source: L'Indépendant Web-Tv**

Dans sa tribune « Servilité et cupidité des élites au cœur du malheur des peuples africains », publiée dans L'Indépendant le 16 septembre 2026, Konimba Sidibé pose avec force un diagnostic que je partage largement. Sa réflexion mérite d'être prolongée afin d'explicitier davantage le système décrit et d'examiner les moyens d'en sortir.

Le phénomène est observable, sous des formes et à des degrés différents, dans de nombreux États africains. Il compromet les possibilités de changement profond et, par conséquent, toute perspective durable de développement. Les régimes et les dirigeants peuvent changer, parfois au nom d'une véritable volonté de rupture, sans que le système de prédation disparaisse. Les mêmes réseaux se recomposent, changent d'allégeance et parviennent à neutraliser les nouvelles autorités ou à les intégrer au système qu'elles prétendaient combattre.

Un système qui survit aux alternances

Le phénomène reste cependant difficile à saisir pour un lecteur non initié, peut-être aussi parce qu'il touche à un sujet particulièrement sensible. Il renvoie à des réseaux qui traversent certaines administrations, institutions politiques, entreprises publiques, sphères économiques et organisations de la société civile. Ces coalitions d'intérêts survivent aux alternances, maîtrisent les rouages de l'État, contrôlent une partie de l'information, influencent les nominations et préservent leur accès aux marchés, aux financements et aux centres de décision.

Il ne s'agit donc pas seulement de cupidité ou d'opportunisme individuels, mais d'un système durable de captation et de conservation du pouvoir. Ces acteurs connaissent les faiblesses institutionnelles et savent se rendre indispensables à chaque nouveau pouvoir. Celui-ci peut alors être progressivement capturé par le système qu'il entendait réformer. Il peut aussi choisir de prendre le contrôle de ces réseaux lorsque sa volonté de rupture n'était que factice.

Quand l'allégeance devient une protection

Une autre dimension doit être prise en compte : toutes les personnes qui servent ces réseaux ne le font pas nécessairement par cupidité, conviction ou goût du pouvoir. Certaines peuvent être de

bonne foi, mais finissent par s'y soumettre pour se protéger dans un environnement susceptible de devenir hostile au gré des changements politiques.

Lorsque la carrière, l'emploi, la sécurité économique ou parfois l'intégrité physique d'une personne ne sont plus garantis par des règles impersonnelles, l'allégeance à un réseau peut devenir une forme d'assurance contre l'incertitude politique. Même des personnes initialement honnêtes peuvent alors être conduites au silence, à la complaisance ou à la participation à des pratiques qu'elles auraient normalement refusées.

Ainsi se forme un cercle vicieux : plus les institutions sont fragiles, plus les individus recherchent la protection des réseaux ; plus ils dépendent de ces réseaux, plus les institutions s'affaiblissent. Il faut donc distinguer ceux qui organisent consciemment la prédation, ceux qui en profitent et ceux qui s'y soumettent principalement par peur ou par nécessité. Cette distinction n'efface pas la responsabilité individuelle, mais elle montre que la réponse ne peut être uniquement morale ou pénale.

C'est aussi pourquoi le simple remplacement des dirigeants ne peut suffire. Même un dirigeant sincère et déterminé peut être isolé, neutralisé ou absorbé si la société ne dispose pas de forces organisées capables de soutenir les réformes, d'en contrôler l'exécution et de résister aux réseaux de prédation. La réponse doit donc être institutionnelle, politique et sociale.

Organiser des forces sociales indépendantes

Une première piste consiste à organiser de véritables corps intermédiaires indépendants : syndicats de salariés, organisations paysannes, associations de travailleurs de l'économie informelle, organisations patronales, coopératives, associations de consommateurs ainsi que représentants des femmes, des jeunes, des professions et des territoires. Dans des pays où une grande partie de la population travaille en dehors du salariat formel, le dialogue social ne peut être réservé aux seuls fonctionnaires, salariés et grandes entreprises.

Ces organisations doivent elles-mêmes être démocratiques, représentatives et transparentes.

Leurs dirigeants doivent être élus, leurs mandats limités, leurs comptes publiés et leurs financements connus. Sans ces garanties, les corps intermédiaires risqueraient d'être captés à leur tour et de devenir une nouvelle élite vivant de sa proximité avec le pouvoir.

Cette démarche ne signifie pas qu'il faille systématiquement créer de nouvelles structures. Dans chaque pays, il convient d'abord de recenser les institutions et mécanismes de concertation, de participation et de contrôle déjà prévus par les textes, d'évaluer leur fonctionnement réel, puis de les réformer et de les renforcer. La création d'un nouvel organe ne devrait être envisagée que lorsque les dispositifs existants ne peuvent pas être rendus effectifs.

Faire de la négociation un contre-pouvoir

Une deuxième piste réside dans une démocratie sociale fondée sur la négociation. Elle pourrait prendre la forme d'une cogestion des grandes orientations économiques et sociales. Il ne s'agirait ni de confier l'administration de l'État aux syndicats ni de partager les postes avec le gouvernement, mais d'organiser une négociation réelle entre l'État et les forces sociales représentatives.

Les décisions relatives au budget, à la fiscalité, aux salaires, à la protection sociale, à l'emploi, à la formation, aux privatisations, à l'endettement, aux ressources naturelles et aux grands investissements devraient faire l'objet d'une négociation préalable et transparente.

Le Mali ne partirait pas de zéro. La Constitution du 22 juillet 2023 confie aux organisations de la société civile une mission de veille citoyenne dans le cadre de la démocratie participative (article 40). Elle institue également le Conseil économique, social, environnemental et culturel (articles 164 à 168), compétent sur les questions de développement et composé notamment de représentants des syndicats, des associations, des groupements socioprofessionnels, des femmes, des jeunes et des Maliens établis à l'extérieur. Le Conseil doit être consulté sur les projets de loi de finances, de plan et de loi de programmation.

Plutôt que de créer une institution parallèle, il conviendrait donc de faire de ce Conseil un véritable lieu de négociation et d'évaluation des politiques publiques. Cela suppose de garantir le pluralisme et l'indépendance de sa composition, de renforcer ses moyens d'expertise, de publier systématiquement ses avis et d'obliger le Gouvernement à y répondre de manière motivée.

L'évaluation annuelle des suites données à ses recommandations, déjà prévue par la Constitution, devrait elle aussi être publique et contradictoire.

D'autres mécanismes maliens peuvent être consolidés et articulés avec lui : le Conseil supérieur du travail prévu par le Code du travail, le Pacte de stabilité sociale et de croissance conclu avec les partenaires sociaux pour la période 2023-2027, ainsi que les cadres sectoriels de concertation. L'enjeu n'est donc pas d'ajouter des institutions aux institutions, mais de donner une portée réelle, des moyens et des obligations de résultat à celles qui existent.

Cette négociation ne retirerait au gouvernement et au Parlement ni leur pouvoir de décision ni leur responsabilité. Elle les obligerait cependant à confronter publiquement leurs projets aux intérêts de la société et à motiver leurs arbitrages. Les positions des différentes parties seraient rendues publiques et le gouvernement devrait expliquer les raisons pour lesquelles il accepte ou rejette leurs propositions.

Le dialogue pourrait déboucher sur des pactes économiques et sociaux comportant des engagements précis, des objectifs chiffrés, des échéances et des indicateurs publics de suivi. La cogestion deviendrait ainsi un mécanisme de participation et de coresponsabilité nationale, et non un partage de privilèges entre l'État et quelques dirigeants syndicaux.

Rendre la transparence effective et protéger l'intégrité

Aucune démocratie sociale ne peut fonctionner sans transparence. Les citoyens doivent pouvoir connaître le budget voté, les dépenses réellement exécutées, les marchés attribués, les bénéficiaires effectifs des entreprises concernées, les conventions minières et pétrolières, les exonérations fiscales, les emprunts contractés et les suites données aux rapports des institutions de contrôle.

La transparence ne doit pas se réduire à la publication de documents techniques difficilement compréhensibles. Les informations doivent être accessibles, vérifiables et présentées de manière à permettre leur appropriation par les citoyens, les journalistes, les chercheurs et les organisations sociales.

Le contrôle citoyen doit aussi produire des conséquences. Les corps intermédiaires devraient pouvoir demander des audits, saisir les institutions de contrôle, organiser des auditions publiques et obtenir des réponses motivées de l'administration. Les recommandations formulées devraient faire l'objet d'un suivi public précisant les mesures prises, les responsables de leur exécution et les délais retenus.

Là encore, le Mali dispose de points d'appui. Le Comité de pilotage de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives réunit déjà l'administration, les entreprises extractives et la société civile. Le Bureau du Vérificateur Général publie des rapports, évalue des politiques publiques et peut être saisi par les citoyens et les organisations de la société civile. Ces dispositifs devraient être mieux reliés au débat public, aux corps intermédiaires et au suivi des recommandations. La Cour des Comptes prévue par la Constitution (articles 156 à 163) devrait, dans le même esprit, disposer des garanties et des moyens nécessaires pour exercer pleinement ses missions.

Enfin, il faut sécuriser ceux qui choisissent de servir l'intérêt général : garantir la neutralité et la stabilité de la fonction publique, protéger les carrières contre les représailles politiques, assurer l'indépendance de la justice, protéger les journalistes et les lanceurs d'alerte et offrir des voies de recours effectives. Tant que l'intégrité exposera davantage que l'allégeance, les réseaux de prédation continueront d'attirer, de contraindre ou de neutraliser des personnes pourtant disposées à servir honnêtement l'État.

Conclusion

C'est donc dans l'alliance entre démocratie politique, démocratie sociale, transparence, protection des personnes intègres et contrôle citoyen que réside une réponse durable au mal décrit. Il ne faut pas seulement remplacer les hommes placés au sommet : il faut rendre le système beaucoup plus difficile à capturer.

La tribune de Konimba Sidibé pose le diagnostic. Elle nous invite désormais à organiser concrètement la riposte : donner à la société les moyens de participer aux grandes décisions, de contrôler leur mise en œuvre et d'empêcher que chaque changement de régime ne se résume, une fois de plus, à remplacer les bénéficiaires sans transformer le système.

Zouber